Observations et propositions dans le cadre de l'Enquête Publique concernant le P.P.R.I du Bassin Versant Basse. Castelnou.

A l'attention de Mme la Présidente et des membres de la commision d'enquête.

Objet : Signalement de la concentration des eaux lors des crues engendrées par de fortes précipitations et proposition d'améliorations pour diminuer les apports d'eaux de pluie vers l'agglomération du Soler et le réseau de l'ASA d'en Munyas.

A/ Etat des lieux et constats :

1/ Le réseau de l'A.S.A d'en Munyas est situé entre la Têt et la Basse et vade l'agglomération du Soler à St Charles et au Parc Dump. Son périmètre est en grande partie sur la commune de Toulouges mais empiète sur le territoire du Soler et de Perpignan.
Du fait de sa position géographique son réseau reçoit les eaux du rec d'en Bou, de l'agouille d'en Biagnes et du St. Eugenie. Le réseau de ces agouilles chainent eux-mêmes les eaux venant du territoire situé entre le Castelnou et la ville du Soler.

2/ Constat fait sur place que les eaux issues du Rec d'en Biagnes se déversent quasi directement dans le réseau du canal d'en Munyas après traversée du Rec d'en Bou.

3/ Légerement en aval de la jonction entre Biagnes et Rec d'en Bou, un ouvrage servant à délester le Rec d'en Bou

avant qu'il ne traverse l'agglomération du Soler est éga-
-lement ouvert en cas de fortes précipitations et rejoint le canal du Munyas.

3/ Un bassin de rétention géré par P.M.M et situé aux Mérabelles déverse également ses eaux, provenant de l'agglomération du Soler, dans le canal d'en Munyas avant un délestage qui n'est possible qu'en aval des trois apports d'eau de pluie ci-dessus cités.

4/ La conjonction des trois engendre une surcharge du canal d'en Munyas au niveau des terrains de M. TAMARACH et une détérioration du réseau en amont de ceux-ci.

B/ Propositions :

1/ Remettre en fonction les différentes possibilités de décharge du Rec d'en Bou vers la Basse, partout où cela est possible, en amont de la jonction avec le Rec d'en Biagnes.

2/ Réaliser une jonction entre l'actuelle décharge du Rec d'en Biagnes, Rec d'en Bou et l'ancien réseau du Rec d'en Biagnes qui va directement à la Basse.
Comme cela avait été prévu dans l'étude hydraulique, réalisée pour SMTBV, en 2020.

Conclusion :

La répartition des eaux de pluie entre les différentes aiguilles de délestage existantes en amont de l'agglomération du Soler et du réseau de l'A.S.A d'en Munyas protégerait celles-ci des crues liées à de trop fortes précipitations.

Des aménagements, raisonnables en coût, et en pratique, concertés entre les différentes structures actrices sur ce territoire (SMTDV, A.S.A d'en Bou, de St-Eugenie, d'en Munyas, P.M.M et les communes de Le Soler et Toulouges) permettraient d'aller vers une prévention des risques de crue bénéfique pour chacune de ces structures.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte des remarques ci-dessus dans le rapport qui sera rédigé à la fin de votre enquête.

Je vous prie d'agréer, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs membres de la Commission l'expression de mes respectueuses salutations.

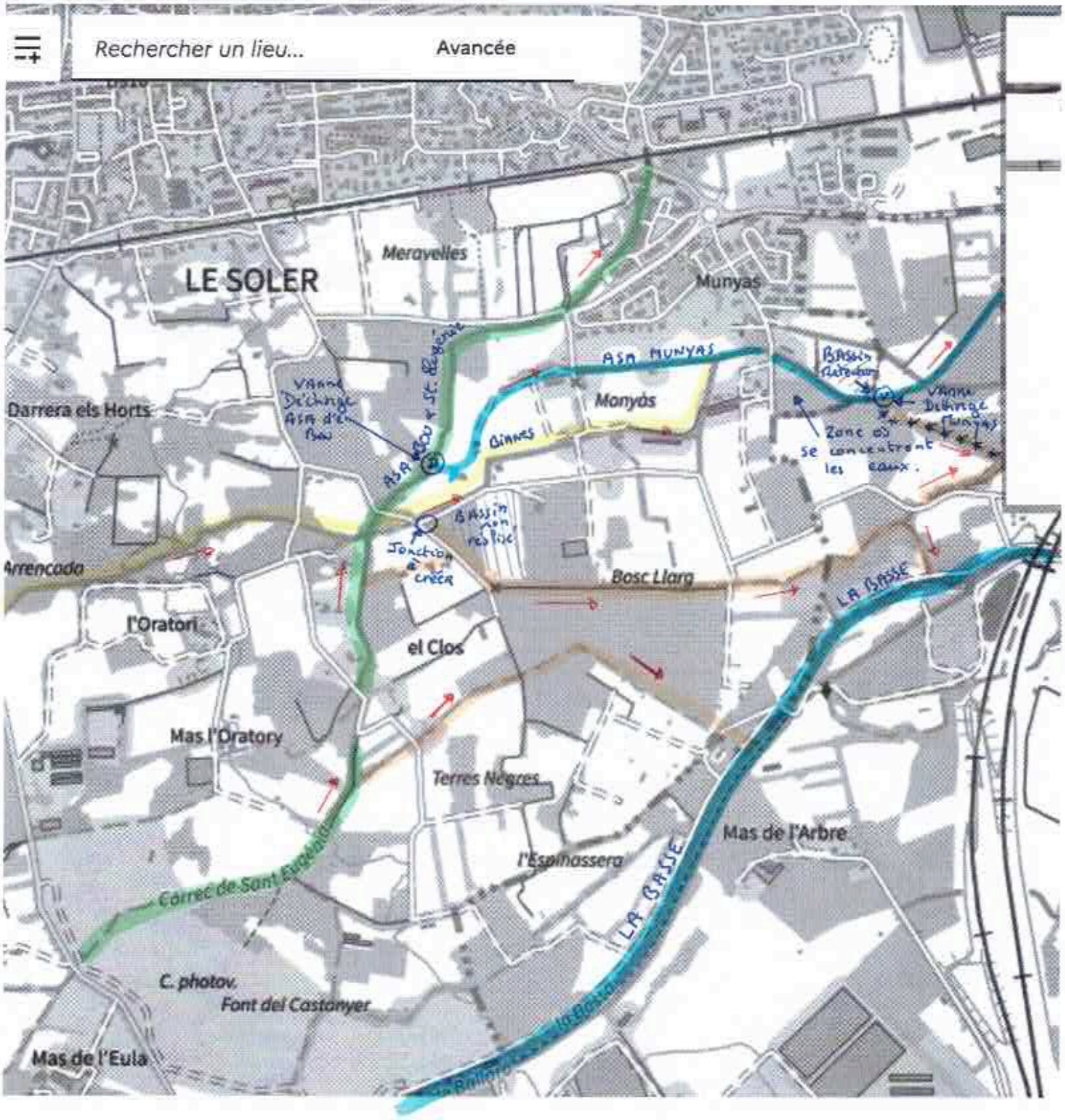
Pour l'A.S.A d'en Munyas.

M. Taillant Jean-Pierre
Président.

ASA D'EN MUNYAS
Mas Elias
66350 TOULOUGES

P.S: En pièces jointes différentes cartes explicatives des interconnexions.

cartes.gouv.fr EXPLORER

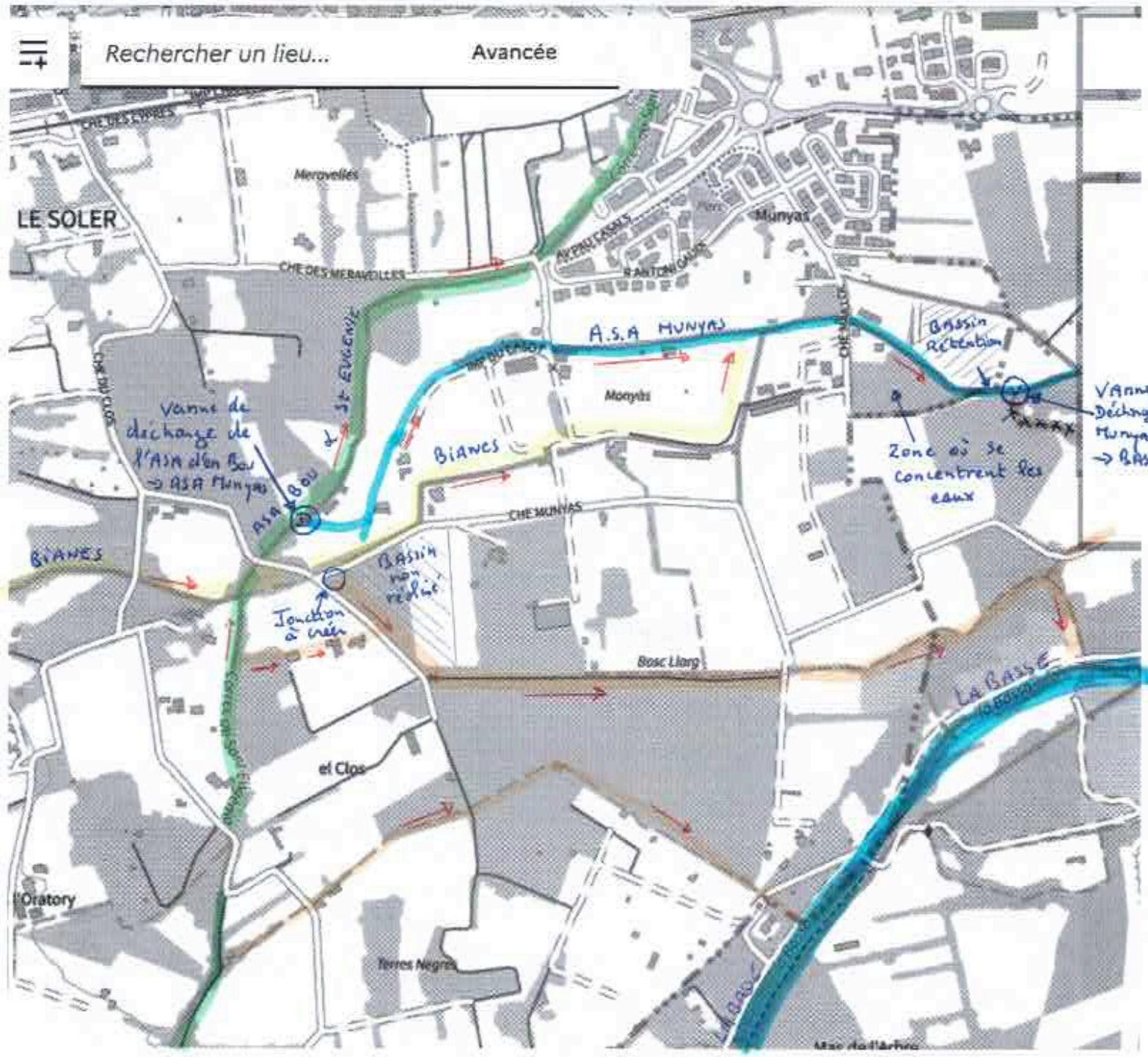


ASA d'en Munyas

Déchages à rétablir

Décharge Biances

ASA Reg d'en Bou



A.S.A d'en Munyas

Décharges à réhabiliter

Décharge Biames actuelle

A.S.A Rec d'en Bou

200 m